

MOTION A L'ADRESSE DU DEPUTE-MAIRE DE BRIVE LA GAILLARDE

Le projet de construction d'une clinique commerciale, Saint Germain, dans l'enceinte de l'hôpital public de Brive nécessite une grande mobilisation citoyenne que notre coordination est en train de construire. Les effets que ce projet auraient sur l'organisation des soins dans tout le département seraient catastrophiques pour le malade, l'usager, en termes de choix, d'accès aux soins et de moyens financiers pour se soigner.

La mobilisation de ce soir permet de porter le débat sur la place publique et c'est une bonne chose pour la Démocratie en Corrèze.

Tous les arguments avancés pour justifier cette construction, par exemple le risque de perte d'activités chirurgicales liées aux seuils INca, ou la mutualisation des moyens, sont régulièrement invalidés par la réalité. L'hôpital Public de Brive n'a nul besoin de voir se greffer une clinique privée en son sein pour répondre aux besoins de santé de la population. Ce n'est pas le cas de la clinique, mais après tout c'est l'affaire de ses actionnaires.

Viendrait-il à l'idée de quelqu'un, de surcroît défenseur des services publics, de soutenir un projet de construction d'une école privée dans Cabanis ou Arsonval ? Avec des fonds publics par-dessus le marché ! Rien que cette question souligne la dangerosité d'un tel projet, qui ouvre la porte à la privatisation. Pour preuve, l'intrusion discrète mais incisive de la Clinique des Cèdres dans ce projet, qui tient à défendre ses parts de marché, voire à bénéficier également de la manne financière publique. Ceci conforte, si besoin était, notre résistance à ce qu'il faut bien appeler la marchandisation de la santé.

Ce projet a ouvert la boîte de Pandore. Il convient rapidement de la refermer sous peine de voir ici ou là, d'autres appétits du secteur privé lucratif émerger sur le bassin de Brive.

Il est grand temps, Mr le Député Maire, de revoir ce projet dans toutes ses dimensions et de le faire avec **tous** les acteurs concernés par ce dossier, dans un souci permanent de maintien et de développement du service public hospitalier.

D'autres solutions existent. Un projet alternatif peut être élaboré dans le cadre du service public.